

Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu do it Metallic 787, 150 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Spray aux couleurs

Utilisations identifiées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG
Asperger Strasse 4
71732 Tamm
Germany
No. de téléphone +49-7141/691-0
No. Fax +49-7141/691-147
Service émetteur / Department product safety
téléphone
Adresse email de la PRSI@marabu.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aerosol 1 H222
H229
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H336
Aquatic Chronic 2 H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Danger

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforeur ni brûler, même après usage.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
P501.9	Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Acétate d'éthyle; Propane-2-ol; Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres informations complémentaires

En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Spray aux couleurs contenant des solvants

Composants dangereux *****Acétate d'éthyle**

No. CAS	141-78-6
No. EINECS	205-500-4
Numéro d'enregistrement	01-2119475103-46
Concentration	>= 20 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Propane-2-ol

No. CAS 67-63-0
 No. EINECS 200-661-7
 Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25
 Concentration $\geq$ 20 $<$ 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225
 Eye Irrit. 2 H319
 STOT SE 3 H336

Cuivre

No. CAS 7440-50-8
 No. EINECS 231-159-6
 Numéro d'enregistrement 01-2119480154-42
 Concentration $\geq$ 2,5 $<$ 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 1

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

No. CAS 108-65-6
 No. EINECS 203-603-9
 Numéro d'enregistrement 01-2119475791-29
 Concentration $\geq$ 1 $<$ 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226
 STOT SE 3 H336

2-Butoxyéthanol

No. CAS 111-76-2
 No. EINECS 203-905-0
 Numéro d'enregistrement 01-2119475108-36
 Concentration $\geq$ 1 $<$ 8,8 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315
 Acute Tox. 4 H332
 Acute Tox. 4 H312
 Acute Tox. 4 H302
 Eye Irrit. 2 H319

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

No. CAS 7440-66-6
 No. EINECS 231-175-3
 Numéro d'enregistrement 01-2119467174-37

Date d'impression 05.08.21

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Quick-FDS [21202-36650-20642-011522] - 2026-01-17 - 10:10:39



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité	C (gaz combustibles)
Classe de température	T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Stockier conformément à la réglementation en vigueur)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Spray aux couleurs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Acétate d'éthyle**

Liste	VLEP			
Valeur	1400	mg/m ³	400	ppm(V)
Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 18				

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	VLEP
-------	------



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Valeur 275 mg/m³ 50 ppm(V)
 Valeur limite à courte terme 550 mg/m³ 100 ppm(V)
 Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Etablie le: 2011; Remarque: FT: 221

Propane-2-ol

Liste VLEP
 Valeur limite à courte terme 980 mg/m³ 400 ppm(V)
 Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 66

2-Butoxyéthanol

Liste VLEP
 Valeur 49 mg/m³ 10 ppm(V)
 Valeur limite à courte terme 246 mg/m³ 50 ppm(V)
 Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Etablie le: 2012; Remarque: TMP: 84; FT: 76

Cuivre

Liste TRGS 900

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) *****Acétate d'éthyle**

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Aigu
 Voie d'exposition par inhalation
 Concentration 1468 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Aigu
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet local
 Concentration 1468 g/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effets chroniques
 Concentration 63 mg/kg

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effets chroniques
 Concentration 734 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effets chroniques
 Concentration 734 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet aigu
 Concentration 734 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Voie d'exposition par inhalation



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

mode d'effet	Effet local	
Concentration	734	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	37	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	367	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	4,5	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	367	mg/m ³

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	83	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,83	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	83	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,5	mg/m ³

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	796	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	275	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	320	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	33	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	33	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	36	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Durée de la vie	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	550	mg/m ³

Propane-2-ol

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006


Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme par inhalation Effet systémique 500	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme dermale Effet systémique 888	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Long terme par inhalation Effet systémique 89	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Long terme dermale Effet systémique 319	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Long terme orale Effet systémique 26	mg/kg/d
2-Butoxyéthanol		
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Aigu dermale Effet systémique 89	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Court terme par inhalation Effet systémique 1091	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Court terme par inhalation Effet local 147	mg/m ³

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006


Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matiere: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme dermale Effet systémique 125	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme par inhalation Effet systémique 98	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Aigu dermale Effet systémique 89,5	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Aigu par inhalation Effet systémique 426	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Aigu orale Effet systémique 26,7	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Aigu par inhalation Effet local 147	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme dermale Effet systémique 75	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme par inhalation Effet systémique 59	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf.	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur	



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,3	mg/kg

Cuivre

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	273	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	137	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	273	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC) *****Acétate d'éthyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau	
Concentration	0,26	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Aquatique	
Concentration	0,026	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,34	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Concentration	0,034	mg/kg
---------------	-------	-------

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,22	mg/kg

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,0206	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	117,8	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0061	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,052	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	35,6	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	56,5	mg/kg

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Substance de référence	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,635	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,29	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,29	mg/kg
Source	Données de la littérature	

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
Source	Données de la littérature	

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,329	mg/kg
Source	Données de la littérature	

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Type	Eau salée	
Concentration	0,0635	mg/l
Propane-2-ol		
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	552	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	552	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg
2-Butoxyéthanol		
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	8,8	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2,8	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	34,6	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	463	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,88	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	3,46	mg/kg
Cuivre		
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	65,5	mg/kg



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,0078	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	87	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0052	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	676	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,230	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Protection respiratoire - Note

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2; Appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Etat	Aérosol
Couleur	coloré
Odeur	de solvant
valeur pH	
Remarque	Non applicable
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 76 °C
Pression	1.013 hPa
Source	Données de la littérature
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite d'explosivité, inférieure	env. 2 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	env. 12 %(V)
Source	Données de la littérature
Densité	
Valeur	0,75 g/cm ³
température	20 °C
Hydrosolubilité	
Remarque	non miscible
coefficient de partage: n-octanol/eau	
Remarque	Non applicable
Température d'inflammabilité	
Valeur	env. 425 °C
Source	Données de la littérature
Viscosité	
Remarque	
Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations

Autres données

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

2-Butoxyéthanol

ATE		1200	mg/kg
-----	--	------	-------

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
ATE	>	5	mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)**

Espèces	rat		
CL 50		5,41	mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

2-Butoxyéthanol

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque	Les critères de classification sont remplis.
évaluation	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé pour ses propriétés écotoxicologiques identifiées. voir détails aux sections 2 et 3.

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Remarque

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages qui ne sont pas vides sont des déchets dangereux (code déchet 150110).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006


Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D		
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS (Cuivre)	AEROSOLS (Copper)	AEROSOLS (Copper)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie	9.II	Substances dangereuses pour l'environnement	200.000	kg	500.000	kg
Catégorie	8	Extrêmement inflammable	10.000	kg	50.000	kg

COV

COV (CH)	87,2	%	654	g/l
COV (CE)	87,2	%	654	g/l

Autres informations



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matière: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
GGVSee: Gefahrgutverordnung See
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
CAS: Chemical Abstracts Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
EmS: Emergency Schedules
AICS: Australian Inventory of Chemical Substances
MITI: Ministry of International Trade and Industry (Japan)
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
UN: United Nations
OEL: Occupational exposure limit

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Marabu do it Metallic 787, 150 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 05.08.2021

Numéro de la matiere: 21074006787

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression 05.08.21

sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.